



LES  
ASSOCIATIONS  
FAMILIALES  
CATHOLIQUES  
**CONFÉDÉRATION  
NATIONALE**

## Communiqué de presse

# Ruptures de couple : une étude OpinionWay pour les AFC montre qu'une séparation sur trois aurait pu être évitée

### Contact presse :

Benoît Hautier  
01 48 78 82 72 – 07 66 42 72 33  
[b.hautier@afc-france.org](mailto:b.hautier@afc-france.org)

28 place Saint Georges  
Paris, 75009  
[www.afc-france.org](http://www.afc-france.org)

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateur et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

SIRET : 784 408 825 00015

APE : 9499Z

Conjugalité – Famille – Politique

Les Associations Familiales Catholiques (AFC) publient aujourd'hui une enquête réalisée par OpinionWay auprès de 1 013 Français âgés de 30 à 49 ans ayant vécu une rupture de couple au cours des dix dernières années. L'étude met en lumière les causes des séparations et montre qu'une part importante d'entre elles pourraient être prévenues.

Parmi les personnes interrogées, 18 % étaient mariées, 15 % pacsées et 67 % vivaient en union libre. Un tiers avaient au moins un enfant. La durée médiane de la relation était de cinq ans.

La première cause de séparation réside dans la différence de projets de vie et de valeurs. Viennent ensuite les difficultés liées au caractère du conjoint, la déception vis-à-vis du partenaire et l'usure du temps. L'infidélité n'arrive qu'en sixième position.

La communication ressort comme un enjeu majeur. Près des trois quarts des répondants jugent qu'elle était insatisfaisante dans les mois précédant leur séparation. Avec le recul, 22 % considèrent qu'une meilleure communication aurait constitué le premier moyen de prévenir leur rupture.

Plus largement, 34 % des personnes interrogées reconnaissent que leur propre séparation aurait pu être évitée. Et 76 % se déclarent favorables à des mesures de préparation ou d'accompagnement des couples.

Pour les AFC, ces résultats révèlent que les couples se forment parfois trop rapidement, sans avoir suffisamment échangé sur leurs attentes respectives. 77 % des personnes interrogées estiment ainsi que les séparations pourraient être évitées si les partenaires prenaient davantage de temps pour se connaître avant de s'engager.

« L'histoire d'une séparation est souvent celle d'un échec qui aurait parfois pu être évité. Prévenir les ruptures, c'est permettre aux couples de mieux se connaître, mieux communiquer et traverser les difficultés », soulignent les AFC. Les AFC proposent trois mesures :



LES  
ASSOCIATIONS  
FAMILIALES  
CATHOLIQUES  
CONFÉDÉRATION  
NATIONALE

## Communiqué de presse

- une préparation à la vie de couple en mairie lors du mariage, du PACS ou d'une demande de certificat de vie commune, incluant une formation à la communication et à la résolution des conflits ;
- le remboursement par les CAF des séances de conseil conjugal afin d'encourager un accompagnement plus précoce ;
- enfin, une meilleure différenciation entre mariage, PACS et union libre, pour montrer que les régimes comportant davantage de devoirs ouvrent également davantage de droits.

Pour les AFC, une telle politique de prévention est devenue un enjeu de bientraitance intrafamiliale et de paix sociale.

### À propos

Depuis 1905, les AFC portent **la voix des familles**. En 2024, elles regroupent **51 000 familles** réparties sur l'ensemble du territoire français, y compris outre-mer, et constituent un réseau de **280 associations** regroupées en **71 fédérations** départementales au sein de la Confédération nationale. Ce réseau agit pour les familles localement et nationalement avec :

- Des **rencontres avec les décideurs politiques** (ministres, parlementaires, élus locaux...), pour porter la voix de toutes les familles.
- Des **services concrets** aux familles dans les domaines de l'éducation, la consommation, la conjugalité, la santé.....
- Des **centaines de représentations** auprès des institutions, des décideurs économiques ou du système de santé

Les AFC sont fondées sur **la pensée sociale de l'Église** qui définit la famille comme la cellule de base de la société.

La Confédération Nationale des AFC (CNAFC) est membre de l'**UNAF** (Union Nationale des Associations Familiales) depuis sa création, en 1945.

Elle représente la famille au sein du **CESE** (Conseil Économique Social et Environnemental) et est membre du **HCFEA** (Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age).

Depuis 1987, la CNAFC est agréée comme association nationale de **défense des consommateurs**. En 2022, on compte 24 antennes locales de consommation aidant les consommateurs dans les litiges qu'ils rencontrent avec les entreprises. La CNAFC est membre fondateur de la Fédération des AFC en Europe, la **FAFCE**, créée en 1997. Avec 27 organisations membres issues de 21 pays européens, elle est une force de proposition positive pour la famille auprès des institutions européennes.

LA CNAFC est reconnue **d'utilité publique** depuis 2004.



LES  
ASSOCIATIONS  
FAMILIALES  
CATHOLIQUES  
CONFÉDÉRATION  
NATIONALE

## Communiqué de presse

Elle dispose depuis 2008 de l'agrément national d'association d'utilisateurs du système de santé et, depuis 2010, de l'agrément « *jeunesse et éducation populaire* ».